

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Février 2023

N°DC-2023-04

Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Objet : Demande de subvention exceptionnelle – Association spectacle Yvon Nicolazic

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le dix février deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Carole MIANNAY, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Franck JOSSO, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL

Secrétaire de séance : M. Gilles DREANO

Un spectacle son et lumière s'intitulant le Mystère de Kermaria les 8 et 9 septembre 2023 est organisé par l'association spectacle Yvon Nicolazic.

Ce spectacle va relater l'histoire de la Congrégation « des filles de Jésus » situé à Kermaria. Dès le début de leur fondation en 1834, les « Filles de Jésus » s'investissent dans l'éducation des jeunes, les soins des malades et des plus pauvres dans la campagne.

Le scénario de ce spectacle est écrit par le Père Guillevic, ancien recteur de Ste Anne d'Auray à partir d'archives d'époque. Environ 40 acteurs et 80 figurants de la population locale vont faire vivre cette histoire plein de réalisme.

Monsieur le Maire rappelle que cette association a pour but d'organiser des spectacles vivants et culturels pour faire revivre le patrimoine de Sainte Anne d'Auray.

Monsieur le Maire propose donc en conséquence que soit accordé une subvention exceptionnelle à l'Association spectacle Yvon Nicolazic pour l'organisation de ces deux soirées à ciel ouvert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'Association spectacle Yvon Nicolazic ;
- FIXE le montant de cette subvention à 200 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

